



COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025

DELIBERATION DCS25_03_28_14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire			x
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire		x	
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant		x	
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	x		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire		x	
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire			x
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire		x	
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		x	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Arnaud BUREAU, de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 10

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoirs : 4 d'E GLEMOT à D RIGAUD, de M SCHMITTER à R NOYER, de MA DRIANCOURT à JP BRU et F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 21 mars 2025

OBJET : TRANSFERT DE LA BACHE DE SEICHES SUR LE LOIR A L'ACTIF DU DELEGATAIRE SAUR
DU SECTEUR NORD EST DU SEA

Vu le contrat de Délégation de Service Public signé sur le secteur Nord-Est le 24/11/2020 et transmis en préfecture le 25/11/2020

Vu l'avenant 1 conclu le 22/12/2023 intégrant les charges de fonctionnement de la Bâche de Seiches au contrat sus cité,

Considérant la nécessité pour le SEA d'établir un PV de transfert des actifs concédés afin de valoriser les opérations comptables à réaliser à l'actif du SEA.

Le président rappelle que l'opération de construction de la bache de Seiches-sur-le-Loir et d'une station de surpression associée a été réceptionnée le 24/11/2023 pour un montant de 1 186 618,10 € HT.

En concordance avec la répartition des responsabilités prévue au contrat CSP du secteur Nord Est, il convient de transférer à l'actif du délégataire SAUR la partie « équipements » de l'ouvrage, valorisée à 306 668 € HT et dont le délégataire aura la charge de l'entretien et du renouvellement.

Le SEA conserve, quant à lui, la partie « génie civil » de l'ouvrage dans son actif, valorisée à hauteur de 879 950,10 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Décide de transférer à l'actif du délégataire SAUR la partie « équipements » de l'ouvrage, valorisée à 306 668 € HT,**
- **Décide de conserver la partie « génie civil » de l'ouvrage à l'actif du SEA, pour une valeur de 879 950,10 € HT,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention Unanimité
--

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Affichage de la liste des délibérations au siège du SEA

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 
ID : 049-200077402-20250328-DCS25_03_28_14-DE